

Comité technique du 6 novembre 2017

Evolution de l'organisation de la Direction de la Voirie

A/ Service Exploitation Maintenance

1. Diagnostic :

Suite à la nouvelle organisation de la Direction validée en comités techniques de novembre 2015, il avait été convenu qu'un premier bilan de la réorganisation de la Direction soit fait à l'été 2016. Des besoins d'ajustements ont également été identifiés par le chef de service arrivé en juin 2016. L'objectif principal demeure l'amélioration du service rendu à l'utilisateur.

Diverses actions ont d'ores et déjà été conduites au sein du service et répondent aux objectifs attendus. D'une manière générale :

- des améliorations ont été notées dans les délais de réponse aux courriers,
- des réunions ont lieu tous les quinze jours avec les entreprises pour mieux coordonner les interventions d'exploitation et de maintenance,
- une meilleure implication des agents du service dans les tâches quotidiennes suite à une clarification des missions de chacun.

Des actions ont été initiées mais sont à conforter :

- établir des programmes pluriannuels d'exploitation et de maintenance de la voirie, de l'éclairage et des feux tricolores,
- optimiser le fonctionnement de la patrouille,
- finaliser la mise en place de courriers types car la rédaction des courriers présente des difficultés pour certains,
- mettre en place les procédures de gestion des stocks,
- optimiser la gestion de la maintenance : déploiement de COLBERT,
- renforcer la présence des techniciens sur le terrain.

Par ailleurs, une partie des astreintes a été externalisée en raison des départs en retraite des agents travaillant à la circulation : les résultats sont mitigés. Le regroupement des équipes éclairage et feux tricolores permettra de développer les compétences des agents et favorisera la polyvalence

Des actions restent à engager :

- mutualiser les métiers liés à l'électricité : régie éclairage public et feux tricolores,
- renforcer les compétences techniques en voirie et signalisation,
- accentuer le temps passé par les responsables de secteur sur le terrain en mettant une nouvelle organisation relative à la rédaction des courriers (environ 800 à 1000 courriers traités et répondus en 2016) et en renforçant l'équipe technique actuelle,
- procéder à la hiérarchisation du réseau routier,
- mettre en place une veille technique et juridique liée à l'exploitation routière,
- valoriser les actions sur le terrain,
- et surtout travailler dans une démarche de maintenance préventive.

2. Ajustements d'organisation au niveau du service Exploitation Maintenance

Afin de poursuivre les actions déjà mises en place et atteindre les objectifs, il s'avère nécessaire de mettre en place une nouvelle organisation en se recentrant sur les thématiques liées aux métiers.

De ce fait, une entité spécifique liée à la voirie et la signalisation sera créée et pilotée par un ingénieur, adjoint au chef de service, comme c'est déjà le cas sur la partie éclairage et feux tricolores.

Au niveau de l'entité Voirie/Signalisation, nous retrouverons une unité signalisation/sécurité routière, les régies voirie/signalisation et une unité de proximité.

Au niveau de l'entité Eclairage/feux tricolores/contrôle d'accès/stationnement, nous retrouverons une unité éclairage public, une unité Pc Rémi/feux tricolores/ stationnement /contrôle d'accès et la régie éclairage/feux tricolores.

Les deux adjoints au chef de service piloteront ainsi les actions sur ces thèmes en animant également les régies. Les régies sont également amenées à évoluer afin de répondre au mieux au besoin du terrain.

La nouvelle organisation regroupera les régies éclairage public avec les feux tricolores (métiers liés à l'électricité) et voirie avec la signalisation (métiers de la route). Les régies seront toutes les deux basées rue Arthur Décès.

De plus, la spécificité de ces métiers rend complexe actuellement la gestion d'un magasin commun. De ce fait, les magasins seront directement rattachés aux régies.

Concernant la patrouille, des progrès ont été observés et des missions spécifiques ont été attribuées. Cependant, le volume de travail actuel ne justifie la présence de 2 agents. L'effectif de la patrouille passera à un agent d'autant plus qu'un des deux agents souhaite réorienter sa carrière au sein de la collectivité. La surveillance du réseau est fondamentale en terme de sécurité routière. De ce fait, la patrouille se trouvera désormais rattachée à cette nouvelle entité.

L'exploitation de la circulation se fera entièrement au niveau du service. De ce fait, le technicien qui pilote actuellement le poste de régulation du trafic, intégrera le service et aura également des missions de programmation de la maintenance des feux tricolores.

Le volume de courriers traité par le service est très important. Afin de libérer du temps aux responsables de secteur, un poste de rédacteur sera ouvert. Cet agent devra être en mesure de répondre aux sollicitations des riverains en fonction des éléments techniques récupérés. De plus, la proximité est une volonté forte de l'équipe municipale. Un agent de maîtrise épaulera également les responsables de secteur pour mieux cibler et suivre les actions de maintenance sur le terrain.

Ces points ont fait l'objet de réunions de présentation début octobre auprès des équipes concernées et de quelques entretiens individuels pour les personnels d'encadrement. Les observations formulées en séances ont été essentiellement liées à des aspects pratiques (vestiaires, prises de consignes,...) et n'ont pas remis en cause le fond de la démarche.

B/ Accompagnement des pôles

Structuration d'une fonction de conseil et d'appui technique en matière de voirie directement dédiée aux pôles territoriaux avec une équipe de 2 personnes.

Cette équipe a vocation à assurer une fonction de conseil et d'appui auprès des pôles, dans un positionnement d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

- appui à la définition et à l'ordonnancement des programmes de travaux,
- appui à l'analyse et à la définition des besoins en travaux,
- conseil pour l'élaboration des pièces techniques des marchés,
- appui à la coordination Voirie Réseaux Divers.

Cette équipe sera placée sous la responsabilité de la Délégation Générale aux Territoires et conservera un lien fonctionnel avec la direction de la voirie.

C/ Démocratie locale

Actuellement, la responsable du secteur démocratie locale ainsi que deux collaborateurs (dont un en emploi d'avenir) sont rattachés au C3C mais travaillent essentiellement pour la Direction. De ce fait, les postes seraient transférés du C3C à la Direction de la Voirie Circulation Eclairage.

Ces éléments ont été présentés aux personnels concernés et n'ont pas suscité de remarques particulières.

D/ Viabilité Hivernale

L'organisation actuelle du cycle de travail des agents lors de la période hivernale (une équipe d'astreinte de 0h à 12h et une autre de 12h à 24h) doit s'adapter en fonction des prévisions météorologiques. Les agents en position d'astreinte ne travaillent qu'une demi-journée tout en étant rémunéré sur la journée complète, même si la météo est clémente.

Ce fonctionnement engendre l'absence d'une partie du personnel et rend difficile la bonne exécution des missions habituelles.

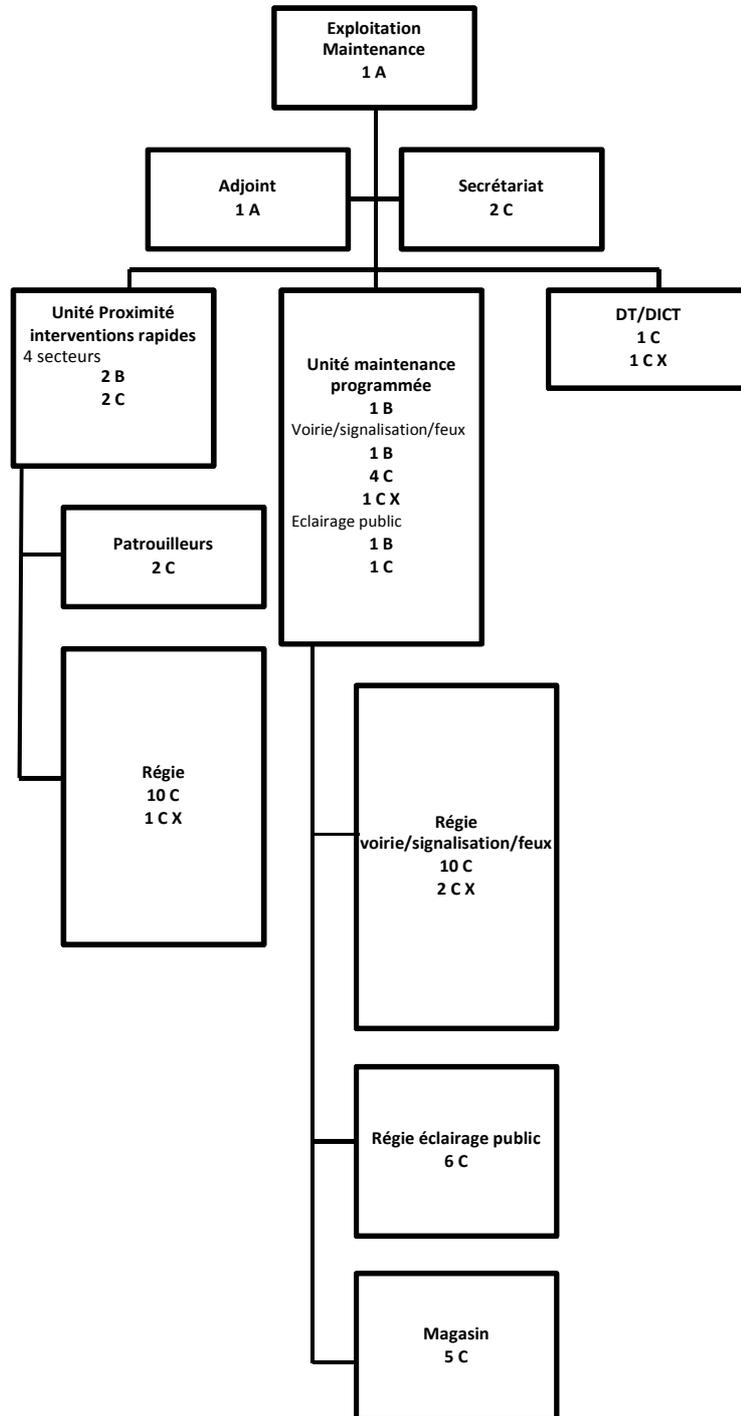
De ce fait, lorsque le prestataire de la collectivité « Météo France » annoncera des températures supérieures à 5°C pour la semaine suivante, la modification du cycle de travail pourra être levée par le Directeur de la Voirie, Circulation et Eclairage. Ce dispositif permettra de disposer de l'ensemble des effectifs durant ces périodes.

L'organisation de la viabilité hivernale a fait l'objet d'une réunion spécifique avec les personnels d'astreinte en date du 6 octobre dernier.

DIRECTION DE LA VOIRIE, CIRCULATION, ECLAIRAGE

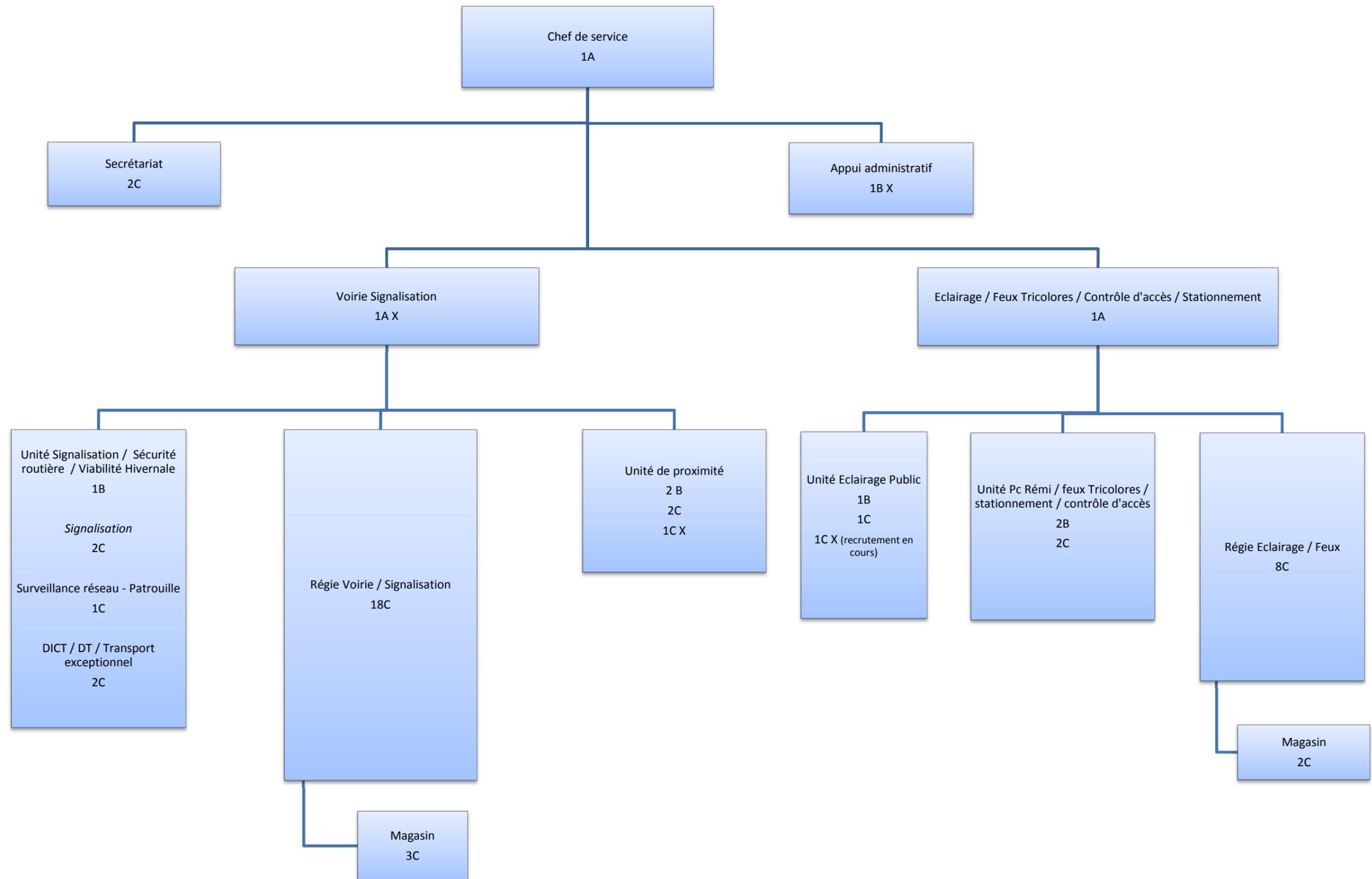
SERVICE EXPLOITATION MAINTENANCE

ORGANIGRAMME ACTUEL



Effectifs du service : 2 A – 5 B – 48 C

Direction de la voirie, circulation et éclairage – Service exploitation maintenance
Organigramme projeté



Effectifs du service : 3 A – 7 B dont 1 par mobilité du service Maîtrise d’ouvrage ingénierie – 45 C